



BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 270.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2022.

(en K.Dinars)	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	sept.-22	sept.-21	Déc-21
Produits d'exploitation bancaire	167 564	143 669	491 812	439 944	605 016
Intérêts	126 866	108 864	351 574	323 207	441 626
Commissions en produits	19 680	16 934	56 821	49 945	70 481
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	21 018	17 871	83 417	66 792	92 909
Charges d'exploitation bancaire	73 168	59 044	192 961	169 638	227 397
Intérêts encourus	69 886	57 564	186 771	166 231	223 093
Commissions encourues	3 282	1 480	6 190	3 407	4 304
Produit Net Bancaire	94 396	84 625	298 851	270 306	377 619
Autres produits d'exploitation	241	214	623	583	1 147
Charges opératoires	26 712	28 011	92 135	87 524	125 700
Frais de personnel	17 682	19 954	64 736	63 326	92 669
Charges générales d'exploitation	9 030	8 057	27 399	24 198	33 031
Structure du portefeuille au bilan			1 092 512	1 098 784	1 083 221
Portefeuille titres commercial			39 741	102 063	103 140
Portefeuille titres d'investissement dont :			1 052 771	996 721	980 081
Bons de trésor en portefeuille			554 907	557 017	553 062
Encours net des crédits ⁽¹⁾			5 317 808	4 790 750	4 925 914
Encours des dépôts			5 176 102	4 717 104	4 634 053
Dépôts à vue			1 761 518	1 717 163	1 589 040
Dépôts d'épargne			1 726 080	1 618 644	1 644 477
Dépôts à terme			1 688 504	1 381 297	1 400 536
Emprunts et ressources spéciales au bilan			356 682	433 873	396 113
Capitaux propres apparaissant au bilan ⁽²⁾			1 040 267	941 905	941 905

⁽¹⁾ L'encours des crédits fin Septembre 2022 tient compte des provisions constituées durant la période

⁽²⁾ Compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 3^{EME} TRIMESTRE 2022 :

A la fin du 3^{ème} trimestre 2022, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint **5.317.808** mille dinars au 30/09/2022 , contre **4.790.750** mille dinars au 30/09/2021, soit une augmentation de **+11%**.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+9,7%** passant de **4.717.104** mille dinars au 30/09/2021 à **5.176.102** mille dinars au 30/09/2022. Cette croissance est générée

essentiellement par l'augmentation des dépôts à terme de **+22,2%** et des dépôts d'épargne de **+6,6%**.

- **L'encours des ressources spéciales** a diminué de **-17,8%** passant de **433.873** mille dinars au 30 Septembre 2021 à **356.682** mille dinars au 30 Septembre 2022.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **+11,8%** pour atteindre **491.812** mille dinars au 30 Septembre 2022 contre **439.944** mille dinars au 30 Septembre 2021. Cette hausse concerne principalement les revenus du portefeuille commercial et d'investissement **+24,9%**.
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en hausse de **+13,7%** passant de **169.638** mille dinars à fin Septembre 2021 à **192.961** mille dinars à fin Septembre 2022.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 3^{ème} trimestre 2022 un montant de **298.851** mille dinars, contre **270.306** mille dinars à la fin du 3^{ème} trimestre 2021, soit une progression de **+10,6%**.
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+5,3%** pour atteindre **92.135** mille dinars au 30/09/2022 contre **87.524** mille dinars au 30/09/2021.